

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Décision du 24 juillet 2023 **portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des** **mines d'Alès**

NOR : ECOG2320158S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès notamment le 3 de son article 2,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentants de l'État :

Au titre du ministre chargé du budget

En tant que titulaire,

Madame Mazière (*Christine*), administratrice des Finances publiques adjointe, payeuse départementale à la Direction départementale des finances publiques du Gard.

En tant que suppléant,

Monsieur Gourdin (*Sylvain*), inspecteur divisionnaire, responsable du Cabinet et Communication à la Direction départementale des finances publiques du Gard.

Article 2

La directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 juillet 2023

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY